

Plan Insertion 01
Contrats Puls'01

Liste des sections et rubriques N.A.F. éligibles

Sont éligibles les TPE/PME aindinoises des secteurs d'activités suivants :

Section A : Agriculture, sylviculture, pêche

→ Toute la section A est éligible

Section C : Industrie manufacturière

→ Uniquement les codes des rubriques 10 à 33

Section H : Transport et entreposage

→ Toute la section à l'exclusion de la rubrique 53.1 activité de poste

Section J : Information et communication

→ Toute la section J est éligible

Section M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

→ Toute la section M est éligible

Section N : Activités de services et de soutien

→ **Seules les 3 rubriques ci-dessous sont éligibles :**

- Rubrique 78.30Z autres activités de mise à disposition de ressources humaines
- Rubrique 81 services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers
- Rubrique 82 activités administratives et de soutien aux entreprises